



DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Arrondissement de MACON

Canton de la CHAPELLE DE GUINCHAY

Mairie de LEYNES

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2022

Présents : Bernard MARTIN, Suzanne BERGERET ; Bernard JUSTIN ; Anthony AUBLANC ; Isabelle DEGROOTE ; Sébastien LACHARME ; Dominique LAURENT ; Véronique RIGALT ; Aymeric THILLET ; Christophe WUYSLETKER ;

Excusés : Virginie DESGRANGES, Fanny ROCHE-GAILLON, Roger VARGAS

Absent : Aucun

Représenté : Jacqueline MILAMANT représenté par Bernard JUSTIN

Secrétaire de Séance : Isabelle DE GROOTE

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 15 avril 2022
2. Désignation du secrétaire de Séance
3. Délibération approbation du montant des attributions de compensations 2022 relatif à la petite enfance
4. Délibération passage de la nomenclature comptable M14 à M57
5. Délibération suppression/création du poste de secrétaire de Mairie – mise à jour du tableau des effectifs
6. Délibération pour retrait des délibérations n°2021-037 et n°2022-006 – objet : engagement des dépenses d'investissement
7. Délibération pour modifier la composition de la Commission de Contrôle des Impôts Directs (C.C.I.D)
8. Délibération sur le chiffrage du projet du SYDESL : éclairage public
9. Délibération obtention fonds de concours MBA pour le projet du SYDESL
10. Délibération obtention fonds de concours MBA pour remplacement panneaux de police
11. Délibération obtention fonds de concours MBA pour le remplacement de la benne du camion communal
12. Compte rendu réunions
13. Questions et informations diverses

1. Approbation du compte rendu précédent

Adopté à l'unanimité

2. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame DE GROOTE est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal pour le rajout d'une délibération concernant la modification des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

3. Par délibération du 15 avril 2022 les taxes avaient été votées comme suit : 38,02 % pour la TFB et 36,07 % pour la TFNB. Conformément aux dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le taux de la TFNB ne peut pas augmenter plus ou diminuer moins que la TFB. Par conséquent, le taux de la TFNB ne peut donc pas être supérieur à 36,02 %. $(38,02 / 37,02) \times 35,07$

Le conseil municipal délibère donc à l'unanimité comme suit : TFB 38,02 % et TFNB 36,02 %

4. Délibération approbation du montant des attributions de compensation 2022 relatif à la petite enfance

Le montant des attributions de compensation pour 2022 relatif à la petite enfance, compétence MBA et résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017 s'élève à 1161.94 € pour la commune de LEYNES.

Adopté à l'unanimité.

5. Délibération passage de la nomenclature comptable M14 à M57

Le passage à la nomenclature M57 sera obligatoire à partir de janvier 2024. Sur les conseils de la Trésorerie Mâcon municipale, la Mairie anticipe son adhésion pour janvier 2023.

Le référentiel M57 sera la nouvelle norme comptable pour les collectivités.

Adopté à l'unanimité

6. Délibération suppression/création du poste de secrétaire de Mairie – mise à jour du tableau des effectifs

La secrétaire de la Mairie occupe un poste à temps non complet soit 30h/semaine. Le conseil municipal désire augmenter son temps de travail afin qu'il passe à 35h00/semaine.

Il est devenu nécessaire de prendre cette disposition au vu de l'augmentation des tâches administratives.

Adopté à l'unanimité

7. Délibération pour retrait des délibérations n°2021-037 et n°2022-006 – objet : engagement des dépenses d'investissement

Le service contrôle de légalité de la Préfecture de Saône-et-Loire nous fait remarquer que la rédaction de la délibération précédente est inappropriée, il fallait dire : « Retire et remplace » au lieu de « Annule et remplace ». Une nouvelle délibération est prise en ce sens.

Adopté à la majorité (10 pour, 1 contre)

8. Délibération pour modifier la composition de la Commission de Contrôle des Impôts Directs (C.C.I.D)

Suite à la démission de Monsieur LAVESVRE Arnaud conseiller, Monsieur le Maire propose la modification de la composition de la commission de Contrôle des Impôts Directs.

Véronique RIGAULT a été désignée pour le remplacer.

Adopté à l'unanimité

9. Délibération chiffrage du projet SYDESL éclairage public

Un devis établi par le SYDESL pour le renouvellement d'équipements vétustes de 4 horloges pour l'éclairage public pour un montant de 2354.32 € HT a été présenté au Conseil Municipal. Le SYDESL participe à hauteur de 50%. Le reste est à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

10. Délibération obtention fonds de concours MBA pour le projet du SYDESL (renouvellement équipements vétustes (4 horloges éclairage public)

Le conseil municipal décide de demander une subvention auprès de MBA.

Adopté à l'unanimité

11. Délibération obtention fonds de concours MBA pour remplacement de panneaux de police et acquisition de barrières de sécurité.

Le coût de cette opération s'élève à 5067.82 € HT. Le conseil municipal décide de demander une subvention auprès de MBA.

Adopté à l'unanimité

12. Délibération obtention fonds de concours MBA pour le remplacement de la benne du camion communal

Il a été nécessaire de changer la benne du camion communal. Le montant de l'opération s'élève à 5401 € HT. Le conseil municipal décide de demander une subvention auprès de MBA.

Adopté à l'unanimité

13. Compte rendu de réunions

20 avril 2022/4 mai 2022/ 19 mai 2022 : La commission Tourisme et Manifestation s'est réunie une première fois pour préparer l'ouverture du « p'ti marché Leynois », une deuxième fois pour préparer la cérémonie du 8 mai 2022 et une troisième fois pour faire le point de ce premier marché de la saison.

28 mai 2022 : Monsieur le Maire était invité pour le bornage de la propriété de M. DUC jouxtant la vigne communale située derrière l'école.

2 mai 2022 : Monsieur le Maire s'est entretenu avec Monsieur Rémy ARBELOT président de l'association « Les Ailes du Mâconnais-Val de Saône ». Il est venu exprimer son désir de reprendre le vol de pente depuis le Bois de Fée sur la commune. Cet événement avait été annulé à cause de la pandémie du COVID-19.

4 mai 2022 : Monsieur le Maire s'est rendu à la réunion du Conseil d'Architecture Urbanisme Environnement (C.A.U.E).

12 mai 2022 : Monsieur DUFAY chargé d'Inspection en Santé et Sécurité au travail est venu en Mairie dans le but de rédiger le Document Unique pour le poste de secrétaire de Mairie. Son travail est de mettre en évidence les risques professionnels liés au métier et à son environnement.

13 mai 2022 : Monsieur le Maire s'est rendu à la Réunion Natura 2000.

A l'ordre du jour :

- Vote d'un nouveau Président,
- Proposition de révision du périmètre Natura 2000 sur chaque commune. Pour la commune, une partie du Bois de Fée situé de l'autre côté de la RD172 conduisant à Fuissé ne sera plus dans le périmètre. Par contre a été rajoutée une nouvelle zone située à proximité de la propriété Mme BUFFET.
-

19 mai 2022 : La municipalité s'est rendue avec M. BRANLY géomètre, pour un projet de bornage de la propriété CHARDIGNY, séparée par un espace communal (Ancienne CUMA située route neuve).

20 mai 2022 : La commission de Contrôle des listes électorales a été invitée afin de vérifier l'inscription des nouveaux électeurs. Cette commission se réunit avant chaque scrutin. Le procès-verbal est affiché en Mairie.

13. Questions et informations diverses

- M. le Maire donne lecture d'un courrier des locataires des appartements communaux qui sollicitent une visite de la commission Bâtiments afin d'évaluer l'état des logements. Il sera

demandé à une entreprise d'étudier la possibilité d'une répartition par logement du mode de chauffage. La commission bâtiments se réunira le 31 mai 2022.

- Le 23 mai 2022 aura lieu une réunion avec les Maires de Leynes, Pruzilly, Saint-Verand, Chasselas, Chânes, Saint-Amour afin d'établir une convention intercommunale de la Bibliothèque de l'Arlois.
- Un habitant de Leynes est venu en Mairie exposer son souhait d'acquérir un morceau de terrain devant sa propriété impasse des Magnons dont une partie est communale. Cette proposition sera étudiée en commission.
- M. le Maire donne lecture d'un mail reçu en Mairie le 3 mai 2022. Un administré évoque une éventuelle fermeture d'un chemin passant devant sa maison. Réponse de la mairie le 13 mai 2022 qui confirme le projet de fermeture partielle de ce chemin.
- M. le Maire donne lecture d'un courrier d'une riveraine de la salle communale dite de « la petite école » qui rapporte des nuisances sonores et incivilités lors d'une location de cette salle. Une réponse sera faite à la plaignante. Un courrier sera adressé au locataire.
- Monsieur le Maire a été alerté pour la divagation d'un chien sur la commune de LEYNES. Un courrier rappelant l'arrêté municipal a été adressé au propriétaire du chien.
- M. le Maire fait part de la fermeture du bar Le Sorella. Le propriétaire nous informe d'un éventuel transfert de la licence IV. Ce point sera évoqué en commission tourisme et manifestation.
- M. le Maire donne lecture du mail d'un habitant de la commune souhaitant faire un branchement personnel sur l'ancienne conduite d'eau qui traverse son terrain et desservait autrefois la CUMA. Réponse sera faite à l'intéressé.
- Une conseillère municipale a été interpellée concernant des coupures de courant constatées vendredi 13 mai 2022. M. le Maire a été contacté tardivement par ENEDIS, lui indiquant que la panne n'a pas été identifiée.
- L'agent Municipal Monsieur TISSIER Bruno a fait valoir ses droits à la retraite, son départ est prévu pour le 1 octobre 2022.

Le prochain conseil Municipal -> le 17 juin 2022 à 19h15

La séance est levée à 22h16